

**COMMUNE DE VERNIER****PROJET DE RÉSOLUTION**

au sens des articles 43 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

**UNE NOUVELLE MAISON DU QUARTIER ACCESSIBLE À TOUTE LA POPULATION VERNIOLANE**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Ville de Vernier ambitionne l'acquisition de de l'ancien bureau de poste, sis rue du Village 16 à Vernier, en vue d'y créer une nouvelle maison du quartier dans le cadre d'un projet évolutif élaboré in situ, en concertation avec les utilisateurs.

La DA 008 – 26.03 « Crédit d'investissement de CHF 4'085'000.00 TTC destiné à l'achat de la parcelle 5088 de Vernier et aux travaux inhérents à la mise en exploitation du bâtiment » a été établie à cet effet.

Prise en compte par votre Conseil le 31 mars 2026, ladite DA a été exposée le 1<sup>er</sup> avril 2026 à la Commission des finances, et acceptée à l'unanimité par celle-ci.

Lors du débat qui a suivi la présentation du projet, les commissaires se sont souciés de l'affectation du bien-fonds destiné à une nouvelle maison de quartier, en soulignant l'importance qu'un tel lieu soit ouvert à tous les Verniolans, et non pas uniquement à une certaine catégorie de personnes.

Partageant cette préoccupation, le Conseil administratif confirme sa détermination à saisir l'opportunité d'acquérir la parcelle 5088 de Vernier pour y développer un projet innovant et unique à Vernier : une maison du quartier conçue comme un lieu de rencontre, de partage et de vie, accessible à toute la population verniolane, toutes générations confondues. En ce sens, cet équipement public ne sera pas privatisé, à l'exception des deux appartements existants (au premier étage, à l'arrière du bâtiment), lesquels serviront de logements d'utilité publique.

Au vu de ces observations, le Conseil administratif vous recommande d'approuver le projet de résolution ci-annexé.

Par ces motifs, le Conseil administratif de Vernier

**déclare :**

- En cas d'acquisition du bien-fonds 5088 sis rue du Village 16 à Vernier, à la suite de l'entrée en force de la DA 008 – 26.03 relative au crédit d'investissement de CHF 4'085'000.00 TTC destiné à l'achat de la parcelle 5088 de Vernier et aux travaux inhérents à la mise en exploitation du bâtiment,
- S'engager à :
  - Transformer l'ancien bureau de poste en une maison de quartier accessible à toute la population verniolane, toutes générations confondues, dans un esprit de vivre-ensemble et de partage.
  - Réserver les deux appartements existants à des logements d'utilité publique.

Martin STAUB

Conseiller administratif

Vernier, le 20 avril 2026